

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2019-2020 TENUE LE 16 MAI 2019, À COMPTER DE 8H30, À LA MAISON DU BARREAU

---

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- M<sup>e</sup> Catherine Claveau, vice-présidente
- M<sup>e</sup> Marc Lemay, vice-président
- M<sup>e</sup> Antoine Aylwin
- M<sup>e</sup> Maria Giustina Corsi
- M<sup>e</sup> Louis-Paul Héту (par téléphone)
- M<sup>e</sup> Stéphanie Lisa Roberts
- M<sup>e</sup> Régis Boisvert (en personne et par téléphone)
- M<sup>e</sup> Serge Bernier
- M<sup>e</sup> Isabelle Cloutier
- M<sup>e</sup> Claude Provencher
- Mme Hasnaa Kadiri
- Mme Renée Piette
- M. Louis Roy
- M. Bruno Simard

Est absent :

- M<sup>e</sup> Normand Boucher

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice générale
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet
- M<sup>e</sup> Audrey Gagnon
- M<sup>e</sup> Normand Auclair
- M<sup>e</sup> Sophia Rossi Lanthier (en avant-midi uniquement)
- M<sup>e</sup> Isabelle Blouin (par téléphone - pour les points 1.1, 1.2 et 7.6)
- M<sup>e</sup> Manon Des Ormeaux, directrice de la Qualité de la profession (point 2.6)
- Mme Nathalie Cadieux, professeure agrégée à l'Université de Sherbrooke (point 2.6)
- M. Pierre Richard, directeur des Finances (points 7.1 et 7.2)
- M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du Comité des Finances et d'Audit (points 7.1 et 7.2)
- M. Bernard Grandmont, auditeur, RCGT (points 7.1 et 7.2)
- Mme Hélène Bisson, directrice des communications (point 7.3)
- M. Simon Boulanger, Réservoir (point 7.3)
- M. Yves Perrault, Réservoir (point 7.3)
- M. Richard Saint-Pierre, Firme de recherche Ad Hoc (point 7.3)

- M<sup>e</sup> Marie-Christine Kirouack, directrice générale du PAMBA (point 7.5)
- M<sup>e</sup> Stéphanie Poulin, présidente du PAMBA (point 7.5)
- M<sup>e</sup> Nancy Leggett-Bachand, directrice générale, Justice Pro Bono (point 7.6)
- M<sup>e</sup> Chloé Beaudet-Centomo, avocate, Justice Pro Bono
- Madame la bâtonnière Madeleine Lemieux, Ad. E., présidente du Conseil d'administration du FARPBO (point 7.7)
- M<sup>e</sup> Maria De Michele, directrice générale du FARPBO (point 7.7)

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
- 

## 1. MOT DE BIENVENUE

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

Il salue l'élection de M<sup>es</sup> Isabelle Blouin (Côte-Nord), Audrey Gagnon (Québec), Sophia Rossi Lanthier (Montréal) et Normand Auclair (Outaouais).

Il salue la réélection de M<sup>es</sup> Catherine Claveau et Maria Giustina Corsi.

Il souligne la fin des mandats de M<sup>es</sup> Antoine Aylwin, Marc Lemay, Claude Provencher et Normand Boucher et les remercie pour leur collaboration et leur contribution aux travaux du Conseil d'administration du Barreau du Québec.

### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Inf : Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

1. MOT DE BIENVENUE
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

- 2.1 NÉGOCIATIONS RELATIVEMENT À L'AIDE JURIDIQUE
- 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
- 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
- 2.4 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI
- 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- 2.6 RELATIONS AVEC LES MEMBRES
- 2.6.1 RAPPORT - RÉSULTATS DU PROJET DE RECHERCHE PORTANT SUR L'ÉTUDE DES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE CHEZ LES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC
- 2.7 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.2 DEMANDE D'INTERVENTION
- 3.3 PROJET DE LOI N° 14 – *LOI FAVORISANT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE*
- 3.4 PROJET DE LOI C-93 - *LOI PRÉVOYANT UNE PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE ET SANS FRAIS DE SUSPENSION DE CASIER JUDICIAIRE POUR LA POSSESSION SIMPLE DE CANNABIS*
- 3.5 PROJET DE LOI C-97 - *LOI PORTANT EXÉCUTION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU BUDGET DÉPOSÉ AU PARLEMENT LE 19 MARS 2019 ET METTANT EN ŒUVRE D'AUTRES MESURES*
- 3.6 PROJET DE LOI N° 18 - *LOI MODIFIANT LE CODE CIVIL, LE CODE DE PROCÉDURE CIVILE, LA LOI SUR LE CURATEUR PUBLIC ET DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES PERSONNES*
- 3.7 DEMANDE D'INTERVENTION - COUR SUPÉRIEURE
- 4. GOUVERNANCE
- 4.1 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'ENQUÊTE ET DÉONTOLOGIE
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM D'EMPLOYEUR SUR LE PERMIS RESTRICTIF DE CONSEILLER EN LOI EN VERTU DE L'ARTICLE 55 DE LA *LOI SUR LE BARREAU*
- 5.2 DOSSIER EXERCICE ILLÉGAL
- 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 6.1 REFONTE DU TABLEAU DE L'ORDRE
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS AU 31 MARS 2019
- 7.2 RAPPORT CFA
- 7.3 RÉSULTATS - CAMPAGNE PUBLICITAIRE
- 7.4 ÉDUCALOI - NOMINATION
- 7.5 PRÉSENTATION - PAMBA
- 7.6 PRÉSENTATION - PRO BONO
- 7.7 PRÉSENTATION - FARPBQ

- 7.8 NOMINATION - COMITÉ DE NOMINATION AD. E.
- 7.9 MODIFICATION AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU BARREAU DE MONTRÉAL
- 7.10 ÉVALUATION STRUCTURÉE LORS D'UN RETOUR À LA PRATIQUE À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE RÉINSCRIPTION APRÈS CINQ ANS
- 8. VARIA
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
- 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 29 MARS 2019
- 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
- 9.6 DECISION RENDUE PAR L'HONORABLE KIRKLAND CASGRAIN DE LA COUR SUPERIEURE LE 6 MAI 2019
- 9.7 PROJET PANORAMA - RAPPORT DU SONDAGE
- 9.8 GOUVERNANCE DES BARREAUX FRANÇAIS
- 9.9 IMPACT DU BARREAU DU QUEBEC DANS LE DOSSIER DU PROJET DE LOI N° 2 - *LOI RESSERRANT L'ENCADREMENT DU CANNABIS*

## 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 29 AVRIL ET 3 ET 6 MAI 2019

---

Inf : Les membres prennent connaissance des procès-verbaux des séances des 29 avril (par courriel), 3 mai (séance virtuelle), 3 mai (par courriel) et 6 mai 2019 et les adoptent sans corrections.

À la suite des discussions tenues lors de la dernière séance du Conseil d'administration, M<sup>e</sup> Lise Tremblay souligne qu'elle publiera les tableaux de bord sous réserve du retrait de certaines informations confidentielles.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER le procès-verbal des séances des 29 avril (par courriel), 3 mai (séance virtuelle), 3 mai (par courriel) et 6 mai 2019 sans corrections.**

## 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier.

Relativement à l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice, monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin rappelle l'offre de la ministre de la Justice de contribuer une somme de 100 000\$ si le Barreau du Québec, la Chambre des notaires

et la SOQUIJ acceptent de contribuer une somme de 50 000\$ chacun. Il demande aux membres leurs commentaires sur cette demande de financement.

Les membres du Conseil d'administration discutent la demande de financement. Certains membres sont en accord pour contribuer considérant que la réforme du droit répond à l'objectif du Fonds d'études juridiques. Certains membres ne souhaitent pas prendre de décision pour le moment considérant le manque d'information. Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour convoquer les représentants de l'Institut à une prochaine séance afin qu'ils présentent leur demande de financement comme tout autre organisme présentant une demande de financement.

Monsieur le vice-président Marc Lemay souhaite ajouter au rapport du bâtonnier sa participation à l'Assemblée annuelle du Barreau de la Côte-Nord et à l'assermentation des honorables Dominique Poulin et Jannick Perreault.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

En réponse aux questions des membres, il répond ce qui suit :

- **Processus de nomination à la Cour suprême du Canada** : Il confirme qu'à la suite des recommandations de nomination du Barreau du Québec au Comité de recommandation, le gouvernement fédéral a choisi de nommer M<sup>e</sup> Han Ru-Zhou parmi les candidats suggérés par le Barreau du Québec.
- **Consultation sur la réforme en droit de la famille** : Il confirme que le Barreau était présent lors des consultations. Il a fait un *Facebook Live* sur le sujet.
- **Participation aux assemblées générales annuelles** : Les sujets dont il a discuté le plus lors des assemblées générales annuelles sont l'état des négociations et la participation à distance à l'Assemblée générale annuelle du Barreau du Québec.
- **Laïcité** : À la question d'une membre, monsieur le bâtonnier Grondin revient sur les développements à la suite de la publication de la position du Barreau du Québec.
- **Recours sur l'adoption des lois** : [REDACTED]

#### 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

##### 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

M<sup>e</sup> Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

## 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

---

### 2.1 NÉGOCIATIONS RELATIVEMENT À L'AIDE JURIDIQUE

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme l'état des négociations actuelles relativement aux tarifs de l'aide juridique.



### 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme qu'il n'y a aucun développement dans ce dossier.

### 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que des représentants du gouvernement l'ont contacté afin d'obtenir des détails sur les demandes du Barreau du Québec sur l'embauche de parajuristes et d'interprètes dans le Nord. Il ajoute que l'on attend le rapport de la Commission Viens et de la Commission sur les filles et les femmes autochtones assassinées et disparues.

### 2.4 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que le suivi des résultats obtenus sur la situation de l'emploi au Québec, notamment la collecte de données par le Barreau du Québec, fera l'objet d'une discussion lors du prochain Lac à l'épaule. Selon lui, il s'agit d'un enjeu important à régler dans le futur.

### 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme qu'il n'y a aucun développement dans ce dossier. Il souligne cependant que la Journée du Barreau du 11 juin 2019 offrira des conférences sur le sujet.

## 2.6 RELATION AVEC LES MEMBRES

### 2.6.1 RAPPORT - RÉSULTATS DU PROJET DE RECHERCHE PORTANT SUR L'ÉTUDE DES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE CHEZ LES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des résultats du projet de recherche portant sur l'étude des déterminants de la santé psychologique chez les membres du Barreau du Québec.

À la lumière de ces résultats, monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin est d'avis qu'un groupe de travail devrait être mis sur pied pour étudier les résultats et des pistes de solution.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à Mme Nathalie Cadieux, professeure agrégée à l'Université de Sherbrooke, et M<sup>e</sup> Manon Des Ormeaux, directrice du service de la Qualité de la profession, qui viennent présenter les résultats.

Mme Cadieux présente la mise en contexte de la recherche, en partenariat avec le Barreau du Québec, qui a fait l'objet d'une étude en deux phases. En premier lieu, il y a eu un pré-test auprès de 60 avocats. Ensuite, près de 2700 membres ont participé à l'étude. Après traitement de valeurs manquantes, l'échantillon final est de 2086 participants. Le sondage était constitué de 150 questions portant sur une cinquantaine de variables. Les indicateurs de santé mesurés sont la détresse psychologique, l'épuisement et le bien-être.

Elle présente les facteurs de risques et les facteurs de protection en lien avec la détresse psychologique. Elle discute de la méthodologie utilisée. Les résultats sont conservateurs puisqu'ils ont été arrondis à la baisse. Elle confirme les excellentes qualités psychométriques de l'étude. Elle souligne que l'échantillon de 2086 participants est représentatif du membership, sauf quant à la surreprésentation des femmes.

Les résultats sont présentés en trois parties : constats généraux, portraits spécifiques par groupe et les thèmes spécifiques. Elle confirme l'homogénéité de conditions liées à la détresse psychologique. Les taux de détresse dans la population s'élèvent généralement autour de 20 à 25%. Le taux de détresse des membres selon l'étude est de 43%. La présence de détresse psychologique chez les membres de moins de 10 ans de pratique est plus importante (environ 50%). Les femmes sont également plus atteintes de détresse psychologique, mais pas de façon significative.

À la question de membres, Mme Cadieux souligne :

- Que l'utilisation d'un formulaire auto-rapporté peut apporter une distorsion de certains résultats (alors que plus de personnes en détresse seraient portées à y répondre).
- Qu'il y a peu de données sur la détresse psychologique chez les autres professions réglementées.

Elle continue en ajoutant que les membres pratiquant en secteur privé sont plus enclin à la détresse psychologique que les membres pratiquant dans le domaine public ou en entreprise. Elle présente les champs de pratique les plus à risque comme le droit des affaires, commercial et corporatif, le droit de la famille et le litige.

Mme Cadieux présente la répartition des participants selon les niveaux de détresse psychologique. Elle présente le détail de ces résultats selon la répartition entre les hommes et les femmes. Elle ajoute que les jeunes hommes sont les plus à risque de détresse psychologique très importante.

Mme Cadieux présente des facteurs indiqués dans le rapport qui augmentent et réduisent significativement la détresse psychologique. Elle discute plus particulièrement d'un facteur qui augmente significativement la détresse soit les stressseurs liés à une profession règlementée.

Elle discute également de l'épuisement (« *burn out* »). Les jeunes et les femmes sont les membres les plus épuisés. Ceux pratiquant en droit criminel et pénal et familial sont les plus épuisés. Les moins à risque d'épuisement sont les membres pratiquant en droit administratif et en gestion. Elle présente les facteurs qui augmentent ou réduisent significativement l'épuisement.

Mme Cadieux traite de la portion du sondage sur le bien-être. Elle présente les facteurs qui augmentent ou réduisent significativement le bien-être.

Elle termine en présentant certaines pistes de réflexions : la sensibilisation, la formation, le mentorat, la valorisation et les outils ressources humaines. Elle invite le Conseil d'administration à aller lire les données liées au tabou dans la profession.

À la question d'un membre, Mme Cadieux indique avoir d'abord communiqué avec le PAMBA pour obtenir des données. Cependant, elle n'a pas poursuivi cette avenue puisque les données fournies par le PAMBA ne représentaient que les membres prêts à utiliser cette ressource, alors que plusieurs membres craignent d'y faire appel. Le PAMBA souhaitait également ne pas s'associer à l'étude pour demeurer réellement indépendant.

Les membres du Conseil d'administration saluent le travail de recherche effectué par Mme Cadieux et son équipe.

## 2.7 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que les travaux du groupe de travail continuent, notamment sur les questions liées à l'évaluation et au stage.

## 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

---

### 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

---



Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ) et étudient les différents dossiers pour lesquels le SOAJ a émis des recommandations.

**Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail**

Ce sujet est remis à une prochaine séance afin d'obtenir plus de détails sur l'intervention proposée.

**Règlement du Tribunal administratif du Québec**

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'intervention proposée. Le SOAJ soumettra un projet de mémoire au Conseil d'administration pour approbation.

Les membres prennent connaissance du tableau de suivi des consultations et sont en accord avec les recommandations du SOAJ de ne pas intervenir dans les dossiers mentionnés à ce tableau.

### 3.2 DEMANDE D'INTERVENTION

---

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 9 mai 2019 et des documents qui l'accompagnent.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne présente le dossier.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'intervention proposée et de la position du Barreau du Québec.

Les membres sont en accord pour intervenir dans le présent dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 9 mai 2019 et les documents qui l'accompagnent;

**DE DÉPOSER** au nom du Barreau du Québec un Acte d'intervention dans le dossier *Lynch c. Lamoureux*, Cour supérieure, No : 450-14-007782-194;

**DE MANDATER** le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques afin de préparer et rédiger les procédures et faire les représentations requises au nom du Barreau du Québec en lien avec cette intervention.

### 3.3 PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 14 – LOI FAVORISANT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

---

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour ne pas intervenir dans le présent dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 1<sup>er</sup> mai 2019 et des documents qui l'accompagnent;

**DE NE PAS** intervenir à la suite du dépôt du projet de loi n° 14 - *Loi favorisant la transformation numérique de l'Administration publique.*

**3.4 PROJET DE LOI C-93 - LOI PRÉVOYANT UNE PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE ET SANS FRAIS DE SUSPENSION DE CASIER JUDICIAIRE POUR LA POSSESSION SIMPLE DE CANNABIS**

---

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 9 mai 2019 et des documents qui l'accompagnent;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de loi C-93 à la Chambre des communes;

**CONSIDÉRANT** les impacts potentiels du projet de loi C-93;

**D'ENDOSSER** le projet de lettre à titre de position du Barreau du Québec.

**3.5 PROJET DE LOI C-97 - LOI PORTANT EXÉCUTION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU BUDGET DÉPOSÉ AU PARLEMENT LE 19 MARS 2019 ET METTANT EN ŒUVRE D'AUTRES MESURES**

---

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'intervention proposée et M<sup>e</sup> Sylvie Champagne répond à leurs interrogations. Les membres suggèrent certaines modifications au projet de mémoire.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire, sous réserve de leurs commentaires.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 6 mai 2019 et des documents qui l'accompagnent;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de loi C-97 - *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures*, à la Chambre des communes;

**CONSIDÉRANT** les impacts potentiels du projet de loi C-97 - *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures*;

**D'ENDOSSER** le projet de mémoire à titre de position du Barreau du Québec, sous réserve des modifications requises.

**3.6 PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 18 - LOI MODIFIANT LE CODE CIVIL, LE CODE DE PROCÉDURE CIVILE, LA LOI SUR LE CURATEUR PUBLIC ET DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES PERSONNES**

---

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'intervention proposée et M<sup>e</sup> Sylvie Champagne répond à leurs interrogations. Les membres suggèrent certaines modifications au projet de mémoire.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire, sous réserve de leurs commentaires.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 10 mai 2019 et des documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi n° 18 - *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le Curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes*;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi n° 18 - *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le Curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes*;

D'ENDOSSER le projet de mémoire à titre de position du Barreau du Québec, sous réserve des modifications requises.

### 3.7 DEMANDE D'INTERVENTION - COUR SUPÉRIEURE

---

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques et des documents qui l'accompagnent.



Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'intervention du Barreau du Québec dans ce dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 14 mai 2019 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT l'impact potentiel de cette décision sur le processus disciplinaire;

CONSIDÉRANT que la mission du Barreau du Québec est la protection du public, ce qui est assuré notamment par le volet disciplinaire;

CONSIDÉRANT l'éclairage particulier et objectif que pourrait apporter le Barreau du Québec, à titre d'ordre professionnel de juristes, dans ce dossier relativement à cette question;

DE DÉPOSER une demande d'intervention devant la Cour supérieure au nom du Barreau du Québec dans le dossier *Perreault c. Corriveau*, CS 500-17-107625-199;

DE MANDATER le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques du Barreau du Québec pour préparer la demande d'intervention à la Cour supérieure dans ce dossier et toute autre procédure requise advenant que la demande

d'intervention soit accueillie, s'il y a lieu, et représenter le Barreau du Québec dans ce dossier.

#### 4. GOUVERNANCE

##### 4.1 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'ENQUÊTE ET DE DÉONTOLOGIE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne explique que ce comité est compétent lorsqu'une plainte est déposée contre un administrateur. Le Comité, en vertu du *Code des professions*, devait adopter un règlement intérieur. Les membres de ce Comité soumettent le projet de règlement intérieur qu'ils ont adopté pour information au Conseil d'administration.

Par ailleurs, les membres de ce Comité souhaitent que le Conseil d'administration nomme le président du Comité parmi eux. Ils recommandent M<sup>e</sup> Jean-François Gagnon.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour nommer M<sup>e</sup> Jean-François Gagnon à titre de président du Comité d'enquête et de déontologie.

M<sup>e</sup> Champagne ajoute que les autres ordres professionnels mandatent également ce comité pour la déontologie des membres nommés par l'ordre pour siéger au Conseil de discipline. Les membres sont en accord avec cette façon de procéder. Une recommandation en ce sens sera présentée lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**DE NOMMER M<sup>e</sup> Jean-François Gagnon à titre de président du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.**

#### 5. PROTECTION DU PUBLIC

##### 5.1 DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM D'EMPLOYEUR SUR LE PERMIS RESTRICTIF DE CONSEILLER EN LOI EN VERTU DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SUR LE BARREAU

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la demande de changement de nom d'employeur sur le permis restrictif d'un membre et sont en accord avec la modification suggérée au permis.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que [REDACTED] est détenteur d'un permis restrictif de conseiller en loi en vertu de l'article 55 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT que [REDACTED] occupait un poste au sein de Palos Capital Corporation;

CONSIDÉRANT la demande de [REDACTED] afin de modifier le nom de son employeur sur son permis considérant qu'il occupera dorénavant un poste au sein de [REDACTED]

D'APPORTER à son permis et à son inscription au Tableau de l'Ordre les modifications nécessaires pour lui permettre d'exercer ses nouvelles fonctions dans les limites du permis restrictif de conseiller en loi en vertu de l'article 55 de la *Loi sur le Barreau*.

## 5.2 DOSSIER EXERCICE ILLÉGAL

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service de M<sup>e</sup> Éliane Hogue en date du 14 mai 2019 et sont en accord avec les recommandations qui y sont formulées d'intenter une poursuite pénale dans ce dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la note de service de M<sup>e</sup> Éliane Hogue en date du 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT que l'article 140 de la *Loi sur le Barreau* (RLRQ, c. B-1) autorise le Barreau du Québec, sur résolution de son Conseil d'administration, à déposer une poursuite pénale pour toute infraction à la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT [REDACTED] a contrevenu à la *Loi sur le Barreau*, de la manière suivante :

1. À Saint-Bruno-de-Guigues, district de Témiscamingue, le ou vers le 18 juin 2018, a exercé illégalement la profession d'avocat sans être inscrit au Tableau de l'Ordre des avocats, en agissant de manière à donner lieu de croire qu'il était autorisé à remplir les fonctions d'avocat ou à en faire les actes, en prenant verbalement ou autrement le titre d'avocat, en contravention aux articles 133 c), 136 a), 137 et 132 de la *Loi sur le Barreau*, RLRQ, c. B-1, le rendant passible de la peine prévue à l'article 188 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26 ;
2. À Saint-Bruno-de-Guigues, district de Témistamingue, le ou vers le 18 juin 2018, a exercé illégalement la profession d'avocat sans être inscrit au Tableau de l'Ordre des avocats, en agissant de manière à donner lieu de croire qu'il était autorisé à remplir les fonctions d'avocat ou à en faire les actes, agissant à titre d'intermédiaire pour le recouvrement d'une réclamation résultant d'une faute, en contravention aux articles 133 c), 136 g), 137 et 132 de la *Loi sur le Barreau*, RLRQ, c. B-1, le rendant passible de la peine prévue à l'article 188 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26 ;

D'INTENTER une poursuite pénale pour les chefs d'accusation précités contre :

[REDACTED]

Pour avoir contrevenu aux articles précités de la *Loi sur le Barreau*, RLRO, c. B-1, la rendant passible de la peine prévue à l'article 188 du *Code des professions*, RLRO, c. C-26 et à cette fin d'autoriser M<sup>e</sup> Éliane Hogue, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques du Barreau du Québec, à signer pour et au nom du Barreau du Québec le ou les constats d'infraction à cet effet et à poser les actes nécessaires ou utiles aux fins de mener à terme cette poursuite pénale.

## 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

---

### 6.1 REFONTE DU TABLEAU DE L'ORDRE

---

Inf : M<sup>e</sup> Lise Tremblay confirme que ce sujet est reporté à la séance de juin 2019.

[REDACTED]

[REDACTED]

## 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

---

### 7.1 ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS AU 31 MARS 2019

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des états financiers audités au 31 mars 2019.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit, M. Pierre Richard, directeur du service des Finances, et M. Bernard Grandmont, CPA.

M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière présente les états financiers audités en date du 31 mars 2019.

Un membre pose une question relativement aux fonds d'études juridiques. Il voit que les sommes ont diminué depuis l'année dernière.

M<sup>e</sup> Lise Tremblay confirme que la présentation des états financiers a changé cette année à la suite d'une décision du Conseil d'administration l'année dernière. Les états financiers sont maintenant présentés sous le format recommandé dans un rapport de l'Office des professions qui prévoit les rubriques des états financiers et ce qui doit s'y retrouver.

Les membres discutent de la nouvelle présentation des états financiers audités.

Le membre souligne que sa préoccupation est de s'assurer que les sommes du fonds d'études juridiques soient utilisées à certaines fins prévues par la loi (à l'article 15(2)h) de la *Loi sur le Barreau*). Comme le Barreau agit à titre de fiduciaire, il doit rendre des comptes au public puisque les sommes proviennent des intérêts des sommes des clients détenues en fidéicommiss.

M. Grandmont confirme que le mandat de RGCT est d'émettre une opinion sur les états financiers, incluant sur l'état financier du fonds général et du fonds d'études juridiques. Il confirme avoir validé les sommes dans le fonds d'études juridiques.

Il confirme que M. Marc Yergeau et lui-même étaient présents à la réunion du Comité des finances et d'audit du 14 mai dernier pour discuter des états financiers audités. Il souligne l'excellente collaboration du Barreau du Québec durant l'audit. Il souligne avoir révisé certaines notes des états financiers relativement aux informations à donner à l'Office des professions et relatives aux modifications à la présentation des états financiers.

M. Grandmont souligne que le rapport de l'auditeur a été modifié par l'Ordre des comptables professionnels agréés. Il résume les modifications à la présentation du rapport qui est dorénavant beaucoup plus explicite quant au contenu, notamment sur les responsabilités des intervenants.

Il confirme que le rapport des auditeurs est favorable. Il manque certains éléments de conformité qui doivent être complétés afin de terminer le mandat. Il n'y voit aucun enjeu pour le moment. Certains éléments de gestion ont été identifiés, mais ils sont satisfaits des systèmes en place.

Il ajoute que la modification des états financiers pour les rendre plus concis est une bonne chose et ne porte pas atteinte aux éléments essentiels requis. Il confirme que l'information qui y est contenue est satisfaisante.

Les membres du Conseil d'administration adoptent les états financiers audités au 31 mars 2019.



Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT les états financiers audités au 31 mars 2019;**

**CONSIDÉRANT la présentation des états financiers audités par M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit, de M. Pierre Richard, directeur des Finances, et de M. Bernard Grandmont, RCGT, auditeur;**

**D'ADOPTER les états financiers audités au 31 mars 2019.**

## 7.2 RAPPORT CFA

Inf : M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit, fait état des derniers travaux et des dernières discussions du Comité des finances et d'audit. Il discute brièvement des informations communiquées par la directrice générale sur les activités et sujets d'intérêts, soit le projet de refonte des systèmes du Barreau et l'impact de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi 23 en lien avec le FARPBO le 13 juin prochain. Il présente également les résultats au 31 mars 2019 détaillés dans les états financiers audités. Il traite également de l'état du fonds du patrimoine et de la politique de placements de ce fonds. Il termine en discutant du régime complémentaire de retraite des employés du Barreau.

Le procès-verbal de la séance du Comité des finances et d'audit contenant les détails discutés sera circulé aux membres du Conseil d'administration.

À la question d'un membre, M<sup>e</sup> Lise Tremblay souligne l'état des travaux du projet du Tableau de l'ordre et ajoute que ce dossier sera discuté plus amplement lors de la séance de juin lors de laquelle RCGT viendra présenter ses recommandations.

## 7.3 RÉSULTATS - CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin souhaite la bienvenue à messieurs Simon Boulanger et Yves Perreault, associés de la firme Réservoir, monsieur Richard Saint-Pierre de la firme de recherche Ad Hoc, et Mme Hélène Bisson, directrice des communications du Barreau du Québec, qui viendront présenter les résultats de la campagne publicitaire 2018-2019 du Barreau du Québec.

Monsieur Boulanger confirme que l'évaluation de la campagne a été réalisée par une firme externe indépendante mandatée par le Barreau du Québec, Ad hoc Recherche.

Il précise que le sondage réalisé par Ad Hoc Recherche a été complété entre les 18 et 26 avril 2019. La population sondée est constituée de québécois âgés de 18 ans et plus pouvant s'exprimer en français. Il y a eu un échantillonnage de 800 répondants. Il rappelle qu'il s'agit de la troisième vague de sondage à la suite des sondages réalisés avant et après la campagne publicitaire de 2017.

Monsieur Boulanger ajoute que les objectifs de la recherche étaient de déterminer l'impact de la campagne publicitaire sur la notoriété des avocats, la compréhension de la campagne publicitaire par le public, l'identification de l'annonceur et l'impact de la campagne publicitaire sur la valeur accordée à la profession par la population et sur les caractéristiques les plus associées à la profession.

Il rappelle que l'objectif de la campagne était de valoriser la profession développée autour d'une proposition de valeurs engageante pour les citoyens : défendre ses idéaux, ses droits.

Monsieur Boulanger présente le sommaire de la campagne publicitaire :

- Elle s'est déroulée du 30 octobre 2018 au 22 avril 2019.
- Elle était composée d'un mix de médias : 6 vidéos de 15 secondes diffusées à la télévision et sur diverses plateformes numériques.
- Une campagne de type crescendo culminant au printemps 2019.
- Un microsite nourrissant les thèmes de campagne.

Il confirme qu'à la suite des bons résultats de la première campagne, Réservoir s'était fixé les objectifs de campagne :

- Accroître le rappel de la campagne : norme Ad Hoc + 20
- Maintenir une appréciation élevée : 90%+
- Soutenir la progression des attributs d'image : +0,2/10
- Accroître la motivation à consulter un avocat : +3

Monsieur Saint-Pierre, Ad Hoc Recherche, présente les résultats du sondage mené auprès de la population en lien avec la campagne publicitaire 2018-2019 :

- Taux de rappel de la campagne : 81% (augmentation de 21%)
- Taux de rappel (télévision) : 80% (augmentation de 55%) (32% de plus que la norme Ad Hoc)
- Taux d'appréciation de la campagne : 97%
- Taux de compréhension du message : 79% (augmentation de 14%)
- Efficacité nette de la campagne : 33% (augmentation de 6%)
- Proportion des québécois francophones très favorables/favorables : 64% (augmentation de 4%).
- L'opinion à l'égard des avocats : 7,1 / 10 (augmentation de 0,2)
- Probabilité de consulter un avocat : 83% (baisse de 6%)

Monsieur le bâtonnier Grondin remercie M. Boulanger, M. Perreault et M. Saint-Pierre pour la présentation des résultats de la dernière campagne publicitaire.

#### 7.4 ÉDUCALOI - NOMINATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif du Comité des nominations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations de nominations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Comité des nominations;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des nominations relativement à la nomination de membres au Conseil d'administration d'Éducaloi;

DE PROCÉDER au renouvellement du mandat de M<sup>e</sup> Éric Beauchesne et Mme France Castonguay à titre de représentants désignés par le Barreau du Québec au Conseil d'administration d'Éducaloi;

DE PROCÉDER à la nomination de M<sup>e</sup> Bernard Tremblay, de Mme Sylvie Fogarty ainsi qu'au renouvellement du mandat l'honorable François Rolland à titre de représentants des membres institutionnels siégeant au Conseil d'administration d'Éducaloi.

#### 7.5 PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC (PAMBA)

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin félicite M<sup>e</sup> Marie-Christine Kirouack, récipiendaire du mérite du Barreau du Québec.

Il souhaite la bienvenue à M<sup>e</sup> Kirouack, directrice générale du PAMBA, et M<sup>e</sup> Stéphanie Poulin, présidente du PAMBA.

M<sup>e</sup> Stéphanie Poulin présente le PAMBA, un service confidentiel d'aide aux avocats offert par deux avocates. Le PAMBA donne entre autres accès aux membres à une ligne téléphonique 24/7 disponible aux avocates et avocats de même que trois séances thérapeutiques gratuites.

Elle présente des statistiques pour la dernière année :

- 10 000 appels par année, dont plus de 5000 demandes d'aide.
- 700 courriels de demandes d'aide.
- 1207 dossiers ouverts cette année.
- Augmentation de l'achalandage de 5,3%.
- Augmentation des coûts des services professionnels de 28,8%.
- 55% des demandes sont présentées par des membres de moins de 35 ans et 26% des demandes par des membres entre 35 et 45 ans.
- 70% des demandes sont présentées par des femmes
- La majorité des demandes présentées sont liées à des problèmes familiaux et au stress lié au travail

M<sup>e</sup> Poulin présente les défis :

- Croissance annuelle continue de la demande;

- La démographie des membres du Barreau contribue à la croissance de la demande;
- Peu de services offerts en santé mentale par les programmes publics;
- Statut de quasi-monopole de Morneau Shepell pour le référencement en services thérapeutiques et détérioration de la qualité de leur service;
- Réseau de thérapeutes à développer dans l'ensemble de la province pour continuer à offrir un service rapide et de qualité;
- Augmentation des tarifs des thérapeutes;
- Faire de la prévention pour outiller les membres du Barreau pour gérer le stress et l'anxiété dans la pratique (formation obligatoire ?).

M<sup>e</sup> Kirouack présente les prévisions budgétaires 2019-2024 pour le PAMBA. Elle recommande une augmentation de la cotisation à 30\$ / membre pour l'exercice 2020-2021 et ensuite une augmentation de 2\$ par année pour les trois années suivantes. Cette augmentation est justifiée par une augmentation d'achalandage (6%) et une augmentation des honoraires (10%).

À la question d'une membre, M<sup>e</sup> Kirouack souligne :

- Qu'ils sont deux avocates intervenantes de première ligne pour le moment.
- Le Conseil d'administration du PAMBA a décidé d'embaucher une troisième avocate intervenante de première ligne.
- Une adjointe travaille également pour le PAMBA.
- Elle explique les services rendus par le PAMBA.

Monsieur le bâtonnier Grondin remercie M<sup>e</sup> Poulin et M<sup>e</sup> Kirouack pour leur présentation. Elles quittent la salle des délibérations.

M<sup>e</sup> Lise Tremblay explique qu'habituellement le Conseil d'administration adopte une indexation de la cotisation (ce qui représenterait une cotisation de 26,50\$ pour l'exercice 2020-2021).

À la question d'un membre, elle explique que l'impartition du service a été étudiée, mais n'a pas été retenue considérant que cela coûterait beaucoup plus cher et offrirait un service moins personnalisé pour les membres.

Une membre souligne son inquiétude sur la pérennité du programme en raison du manque de financement, de la structure organisationnelle et de l'absence de relève.

Une membre souligne qu'à la lumière des prévisions budgétaires 2019-2024, une augmentation de la cotisation à 30\$ / membre comme recommandée par le PAMBA n'est pas suffisante pour assurer le financement. Elle suggère d'augmenter dès maintenant la cotisation à 35\$ / membre.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'adoption d'une cotisation au PAMBA de 35\$/membre pour l'exercice 2020-2021.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la résolution 4 de la séance du Conseil d'administration du 6 mai 2019 adoptant un projet de résolution fixant les cotisations des membres pour l'exercice 2020-2021 aux fins de consultations des membres conformément aux articles 85.1 et 103.1 du *Code des professions*;

CONSIDÉRANT que cette résolution inclut la recommandation du Conseil d'administration de fixer la cotisation au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) à 26,50 \$ pour l'exercice 2020-2021 (sans ajustements pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice);

CONSIDÉRANT la présentation de M<sup>e</sup> Stéphanie Poulin, présidente du Conseil d'administration du PAMBA, et de M<sup>e</sup> Marie-Christine Kirouack, directrice générale du PAMBA;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2019-2024 du PAMBA présentées au Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les statistiques 2018-2019 :

- Plus de 10 000 appels, dont plus de 5 000 de demandes d'aide ou de renseignements sur le programme;
- Plus de 700 courriels de demandes d'aide;
- 1207 dossiers ouverts pour un suivi thérapeutique (1146 en 2017-2018);
- Augmentation d'achalandage de 5.3 % par rapport à 2017-2018;
- Augmentation des coûts des services professionnels de 28,8% par rapport à 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le PAMBA est un service d'aide et de consultation offert à tous les membres du Barreau du Québec aux prises avec un problème mettant en péril leur équilibre psychologique;

CONSIDÉRANT que dans l'exercice de sa mission de protection du public, il est important pour le Barreau du Québec d'offrir de l'aide à ses membres aux prises avec un problème mettant en péril leur équilibre psychologique;

CONSIDÉRANT l'article 85.1 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26, prévoyant que le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis en assemblée générale et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1;

DE RECOMMANDER aux membres que le Conseil d'administration fixe la cotisation au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec PAMBA à 35 \$ pour l'exercice 2020-2021 (sans ajustements pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice).

DE MODIFIER en conséquence le projet de résolution inclut à la résolution 4 du Conseil d'administration fixant la cotisation annuelle des membres pour l'exercice 2020-2021 aux fins de consultation des membres;

DE COMMUNIQUER à tous les membres du Barreau du Québec l'information au sujet de cette recommandation;

DE CONSULTER les membres au sujet de cette recommandation lors de l'Assemblée générale annuelle.

## 7.6 PRÉSENTATION - JUSTICE PRO BONO

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à M<sup>es</sup> Nancy Leggett-Bachand et Beudet-Centomo, avocates chez Justice Pro Bono.

M<sup>e</sup> Leggett-Bachand souligne que Justice Pro Bono a reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel en septembre 2018.

Elle ajoute que Pro Bono Québec a changé de dénomination pour Justice Pro Bono, un nom beaucoup plus évocateur pour le public.

M<sup>e</sup> Beudet-Centomo présente certains projets de Justice Pro Bono :

- Porte 33 : 15 cliniques organisées dans les Laurentides pour renseigner les parents sur les impacts des séparations familiales et pour former des avocates et des intervenants sociaux en la matière. Un livre électronique sur les séparations familiales est également disponible en ligne.
- Programmes des causes d'intérêt public (1000 demandes de citoyens) : Ce programme consiste à jumeler un citoyen cherchant l'assistance d'un avocat et un membre souhaitant offrir des services pro bono. À la question d'un membre, M<sup>e</sup> Leggett-Bachand précise que sur ces 1000 demandes, 250 demandes complètes en bonne et due forme ont été transmises et ont fait l'objet d'un jumelage cette année. Elles présentent une vidéo sur ce programme. À la question d'une membre, M<sup>e</sup> Leggett-Bachand explique que les membres du Barreau du Québec peuvent indiquer dans leur déclaration annuelle s'ils souhaitent participer au programme. Elle répond qu'une fois le jumelage complété, il n'y a pas de suivi effectué par Justice Pro Bono.
- Partenariat médico-légal à l'Hôpital de Montréal pour enfants : Des dossiers sont référés à une avocate qui fait du triage et identifie les enjeux juridiques qui pourraient faire l'objet d'un jumelage. Aussi, des formations juridiques sont offertes par l'avocate au personnel de la santé. Finalement, elle organise de groupes de réflexion sur des enjeux de nature systémique touchant la santé des patients.
- Partenariat avec Médecins du Monde : Des avocats en droit de l'immigration répondent aux questions des participants.
- Clinique juridique bénévole au Nunavik : 14 juristes ont donné des informations et conseils juridiques dans le Nunavik.

M<sup>e</sup> Leggett-Bachand présente la mission et la vision de Justice Pro Bono. Il s'agit d'un organisme affilié du Barreau du Québec créé pour encadrer et encourager le bénévolat de ses membres et appuyer la mission de la protection du public du Barreau du Québec.

Elle présente la demande de financement de Justice Pro Bono :

- Une somme de 70 000\$ pour réaliser la mission de l'organisme. Cette somme servirait à payer les salaires, déplacements, représentations, honoraires de gestion, cotisations professionnelles, assurance responsabilité, honoraires d'audit et communications et promotions. Elle ajoute que le loyer est gratuit à la suite d'une offre de SOQUIJ qui héberge l'organisme dans ses locaux gracieusement (économie de 25 000\$).
- Une somme de 30 000\$ pour organiser une clinique juridique bénévole au Nunavik. Elle présente la ventilation de cette somme. Le même projet sera présenté à la Chambre des notaires du Québec.
- Une somme de 30 000\$ pour financer partiellement le partenariat médico-légal à l'Hôpital de Montréal pour enfants. Les coûts totaux liés à ce projet sont de 102 000\$ au total. Elle présente la ventilation des frais liés à ce projet (65 000 pour l'avocate de triage, 15 000\$ de frais administratifs, 10 000\$ en communication, promotion et traduction, 10 000\$ d'évaluation et 2000\$ d'équipement information). Elle explique le projet qui consiste à aider les parents et enfants dans des dossiers liés à leurs problèmes de santé. À la question d'un membre, elle répond que les frais d'évaluation sont liés à un service de chercheurs offert par l'ADAJ.

À la question d'un membre, M<sup>e</sup> Leggett-Bachand répond que l'Ordre des architectes du Québec finance un organisme similaire à Justice Pro Bono à la hauteur de 130 000\$. Elle confirme aussi que le fonds accès justice ne contribuera pas au financement de Justice Pro Bono cette année. Pour le projet porte 33, il est financé par la Chambre des notaires du Québec.

M<sup>e</sup> Beudet-Centomo présente le rayonnement de Justice Pro Bono dans différents comités, événements et initiatives. Elle présente aussi les projets actuels. Justice Pro Bono souhaite pérenniser les projets actuels. Elle présente finalement un nouveau projet, soit la mise sur pied d'une cellule de crise juridique en cas d'événement de force majeure (ligne téléphonique et caravan).

M<sup>e</sup> Leggett-Bachand demande le renouvellement des mandats des administrateurs nommés par le Barreau du Québec, soit M<sup>es</sup> Rima Kayssi, Claudia P. Prémont et Claude G. Leduc.

Monsieur le bâtonnier Grondin remercie M<sup>es</sup> Leggett-Bachand et Beudet-Centomo pour leur présentation et avise qu'une décision devrait être prise sur le financement par le Conseil d'administration en juin prochain.

## 7.7 PRÉSENTATION - FARPBQ

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à la bâtonnière Madeleine Lemieux, présidente du FARPBQ, et M<sup>e</sup> Maria De Michele, directrice générale du FARPBQ.

Madame la bâtonnière Lemieux présente les statistiques du rapport annuel (nombre d'assurés, nombre d'avis, le passif des sinistres, la part des réassureurs, les coûts des sinistres, les revenus de placement, les frais généraux et l'excédent annuel).

À la question d'un membre, M<sup>e</sup> De Michele confirme que le volume annuel de prime est de 14,1 M\$.

Madame la bâtonnière Lemieux recommande au Barreau du Québec de procéder à la nomination :

- des auditeurs Mallette & Associés pour l'exercice débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se terminant au 31 mars 2020.
- de la firme d'actuaire Eckler Ltée à partir du 13 juin 2019, et ce, pour l'exercice se terminant au 31 mars 2020.

Elle souligne que le FARPBQ travaille avec ces firmes de professionnels depuis plusieurs années et est satisfait de leurs services et de leurs prix. Comme plusieurs changements surviendront en termes de gouvernance dans les prochaines semaines, elle souhaite une certaine stabilité des fournisseurs.

M<sup>e</sup> De Michele présente des statistiques pour l'année 2018 :

- Sur les modalités de fermeture des dossiers : (86% de règlement sans paiement et 14% de règlement avec paiement). 99% des dossiers plaidés se sont soldés par un jugement favorable à l'assuré (soit un jugement ou l'assuré ne paye pas ou paie moins que l'évaluation du FARPBQ).
- Sur les paiements en indemnité : Les frais et les indemnités payées sont en hausse en 2018, notamment en raison de deux dossiers à la Cour suprême du Canada.
- Sur les paiements par domaine : Le domaine du droit des affaires et de la responsabilité civile font l'objet des plus importants paiements.
- Sur les paiements par type de faute : Des fautes liées à la compétence et aux délais font l'objet des plus importants paiements.
- Sur les profils des réclamations : Elle souligne que 25% des recours sont intentés via des demandes reconventionnelles. En 2018 environ 116 recours ont été intentés contre des avocats (dont une trentaine aux petites créances).

M<sup>e</sup> De Michele présente les initiatives de prévention du FARPBQ (formations, bulletin *praeventio*) qui visent à réduire le nombre de réclamations. À la question d'un membre, M<sup>e</sup> Lise Tremblay confirme que les formations offertes par le FARPBQ sont accréditées comme des formations en éthique, déontologie et pratique professionnelle.

Elle présente les résultats des sondages de satisfaction des assurés qui sont positifs.

M<sup>e</sup> De Michele répond à certaines questions des membres sur la police d'assurance responsabilité professionnelle.

## 7.8 NOMINATION - COMITÉ DE NOMINATION AD. E.

---

Inf : Me Lise Tremblay confirme qu'un appel de candidatures doit être publié afin d'obtenir des candidatures pour pourvoir les deux nouveaux postes au Comité de nomination Ad. E. à la suite de la réforme de la politique d'attribution de la mention Ad. E.



## 7.9 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU BARREAU DE MONTRÉAL

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du Règlement général modifié adopté par le Barreau de Montréal et sont en accord pour ne pas exercer leur pouvoir de désaveu du Règlement.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le *Règlement général du Barreau de Montréal* a été modifié afin d'y apporter plusieurs modifications, surtout des modifications de forme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 40 et 41 de la *Loi sur le Barreau*, un règlement d'un barreau de section peut être désavoué par le Conseil d'administration, s'il est incompatible avec un règlement ou une résolution du Conseil d'administration ou avec l'intérêt général du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du *Règlement général du Barreau de Montréal* ne sont pas incompatibles avec les règlements ou les résolutions du Conseil d'administration du Barreau du Québec ou avec l'intérêt général de ce dernier;

DE NE PAS EXERCER le pouvoir de désaveu quant au *Règlement général du Barreau de Montréal*.

## 7.10 ÉVALUATION STRUCTURÉE LORS D'UN RETOUR À LA PRATIQUE À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE RÉINSCRIPTION APRÈS CINQ ANS

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif de M<sup>e</sup> Antoine Aylwin.

M<sup>e</sup> Antoine Aywin explique sa recommandation. Il recommande de prévoir la possibilité de faire une évaluation orale structurée pour les membres qui souhaitent être réinscrits après plus de cinq ans. Cela permettra d'avoir un cadre objectif d'évaluation pour assurer la protection du public lors du retour à la pratique.

M<sup>e</sup> Tremblay suggère de confier la responsabilité à la directrice de la Qualité de la profession, de proposer au Conseil d'administration une évaluation structurée lors du retour à la pratique après cinq ans. Elle pourrait également étudier et suggérer les candidats qui pourraient être exemptés de cette évaluation comme les anciens membres de la magistrature par exemple.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour confier le mandat suggéré par M<sup>es</sup> Aylwin et Tremblay à la directrice de la Qualité de la profession.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par Me Antoine Aylwin en date du 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir une évaluation structurée lors d'un retour à la pratique à la suite d'une demande en réinscription d'un ancien membre après cinq ans sans avoir exercé la profession;

DE CONFIER la responsabilité à la directrice de la Qualité de la profession :

- De proposer au Conseil d'administration une évaluation structurée lors d'un retour à la pratique à la suite d'une demande en réinscription après cinq ans, à l'exception des anciens membres de la magistrature;
- D'étudier la possibilité d'exclure d'autres candidats à la réinscription lors d'un retour à la pratique à la suite d'une demande en réinscription après cinq ans, en plus des anciens membres de la magistrature, de la nécessité de compléter cette évaluation structurée.

## 8. VARIA

Inf : Il n'y a aucun sujet au varia pour cette séance.

## 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

### 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Aucun document n'a été déposé pour ce point.

### 9.3 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Aucun document n'a été déposé pour ce point.

### 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 29 MARS 2019

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.6 Décision rendue par l'honorable Kirkland Casgrain de la Cour supérieure le 6 mai 2019**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.7 PROJET PANORAMA - RAPPORT DU SONDAGE**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.8 GOUVERNANCE DES BARREUX FRANÇAIS**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Aylwin souligne que le document est intéressant puisqu'il démontre comment les barreaux français sont structurés.

**9.9 IMPACT DU BARREAU DU QUEBEC DANS LE DOSSIER DU PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 2 - LOI RESSERRANT L'ENCADREMENT DU CANNABIS**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

---

Paul-Matthieu Grondin  
Bâtonnier du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre